

COMITE LIMOUSIN-PERIGORD

MODALITES DE QUALIFICATIONS CHAMPIONNATS DE FRANCE

Saison 2015-2016

Suite à la communication de la Fédé, indiquant le nombre de places disponibles par comité pour les qualifications des Championnats de France de la saison, le Comité Limousin-Périgord dispose de :

- **5** places pour la finale du Championnat de France
- **8** places pour le Championnat de France Promotion (pour les séries 5 et 6, les séries 7 étant qualifiées d'office)

Pour le Comité, après avis des membres du Bureau, les places sont attribuées de la façon suivante :

Championnat de France

- Lors du **championnat régional**, une place pour le **CdF** est attribuée aux champions régionaux de série 2, série 3 et série 4. Si ces champions régionaux sont déjà qualifiés par une épreuve précédente (exemple Phase 3 ou autre), alors on attribue les places aux suivants dans chacune des séries. En revanche, en cas de **désistement sur place** d'un joueur d'une série, on abandonne le classement de cette série pour reprendre l'ordre du classement général.
 - ✓ **3 places** sont donc attribuées aux premiers des S2, S3, S4 selon les modalités ci-dessus,
 - ✓ et **les 2 places restantes** seront attribuées par ordre de classement.
- Il faut faire confirmer aux joueurs le jour du Championnat Régional leur participation à la finale du Championnat de France.

Championnat de France Promotion

- Les **8 places** pour le Championnat de France Promotion à Vichy seront attribuées par le Comité lors du **Simultané Mondial**. Après jonction des résultats des centres et de ceux ayant joué à l'extérieur du comité, l'attribution se fera par ordre de classement pour les séries 5 et 6 confondues. Si parmi ceux-ci, des joueurs sont déjà qualifiés par la FFSc à l'issue de la Phase 1 ou de ce même Simultané mondial, l'ordre du classement est repris jusqu'à atteindre le quota de places attribuées.
- Chaque centre devra prévenir les joueurs qui pourraient être sélectionnés pour le Championnat de France Promotion à Vichy qu'ils devront très rapidement confirmer leur participation à ce Championnat Promotion dans la mesure où la date butoir d'envoi est le 31 janvier.